

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 39

Objet : Appel à Projet
Programme CEE ACTEE +
Référencé PRO-INNO-66

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoît, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération et 16 communes volontaires ont été lauréates le 30 juin 2020 de l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE 2 auprès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Le programme ACTEE 2 visait à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Ont été priorisés les crèches, les écoles, les mairies et sièges, certains bâtiments de plus de 1000 m², et éventuellement d'autres bâtiments d'un intérêt particulier pour les collectivités de notre territoire.

La mutualisation des actions, imposée par la FNCCR, la difficulté de recrutement d'un Econome de Flux, l'appel d'offres déclaré infructueux ont été des freins au déploiement rapide des études.

Mais de nombreuses études thermiques, photovoltaïques et l'installation de nombreuses télégestions sur les appareils thermiques sont en cours et certaines finalisées.

L'action menée a permis une meilleure connaissance du parc bâti communautaire et des communes, la sensibilisation des différents acteurs aux économies d'énergie dans leurs bâtiments, et a montré la capacité de PAA à pouvoir engager des actions en faveur de l'efficacité énergétique à l'échelle de son territoire.

Un nouvel Appel à Projets Programme ACTEE+ (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique « Fonds CHÊNE) a été publié le 05/06/2023 avec une première date limite de candidature au 25/07/2023. Le programme court jusqu'au 31/12/2026 sous forme de sessions de candidatures successives.

L'objectif du Fonds CHÊNE est sensiblement identique à ACTEE 2, mais l'indicateur de réussite principal sera le passage à l'acte de travaux, et la méthodologie associée, notamment par des rénovations complètes et performantes.

Le Fonds CHÊNE propose 5 types d'actions :

- Ressources humaines,
- Outils de suivi et de mesure,
- Etudes techniques,
- Etudes de maîtrise d'œuvre,
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles.

A la demande de M. le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, une candidature unique des EPCI et/ou communes par l'intermédiaire du Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence SDE 04 « coordonnateur du groupement » et porteur de projet a été déposée.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de cet appel à projet :

- Le Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence,
- L'Agence Locale de la Transition Énergétique,
- L'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04,
- La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération,
- La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch,
- La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon,
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon,
- Le Parc Naturel Régional du Luberon,
- Et la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération

ont déposé une candidature commune, portée par le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence, coordinateur du groupement.

Fin septembre de cette année, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'appel à projet.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles proposées dans la candidature sont indiquées en annexe. Elles permettent de poursuivre les actions non menées à terme dans ACTEE 2 et de poursuivre sur d'autres bâtiments.

Les communes volontaires et partenaires de cette première session sont : Aiglun, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne les Bains, Le Chaffaut Saint Jurson, Les Mées, L'Escale, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Montclar, Peyruis, Saint Jurs, Selonnet, Seyne, Volonne.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence, coordonnateur, et dont Provence Alpes Agglomération est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
- Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Il est proposé :

- De valider la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP cité ;
- D'approuver le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SDE 04 ;
- D'autoriser la Présidente à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à engager les dépenses liées aux actions portées par l'agglomération dans le cadre de la candidature à l'AAP et retenues par le Jury ACTEE.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

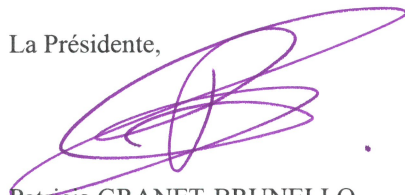
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

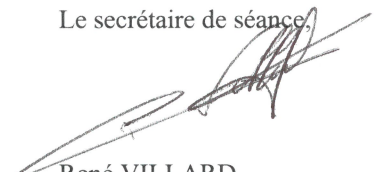
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com